

PROVINCE DU NORD/KIVU  
DIVISION PROVINCIALE  
DU NORD/KIVU A GOMA.

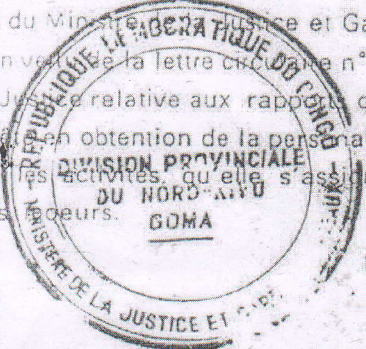
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Ministère de la Justice et Gardes des Sceaux

# CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

N° LL2 /Just. G S/DR NK

Le Chef de Division Régionale de la Justice et Garde des Sceaux du Nord-Kivu ayant les cultes et associations sans but lucratif dans ses attributions certifie que l'A.S.B.L. dénommée **CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES AFRICAINES** ayant son siège à Goma, B.P. 3361 ( Q.Katindo G. Av.Masisi, Goma) a introduit, conformément aux dispositions du décret-loi du 18 Septembre 1965 relatif aux associations sans but lucratif, la requête en obtention de la personnalité civile auprès du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

En vertu de la lettre circulaire n° Just.20/S.G/824/83 du 22 avril 1983 du Ministre de la Justice relative aux rapports d'enquête de viabilité des a.s.b.l. ayant introduit la requête en obtention de la personnalité civile, ladite association peut exercer provisoirement ses activités, qu'elle s'assigne sous réserve du respect de l'ordre public et de bonnes mœurs.

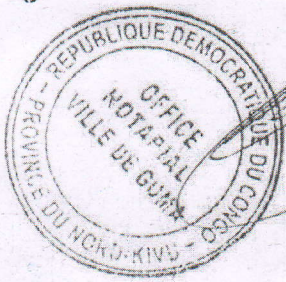


**PI. KAYEMBE TSHISAMBU D.**

Fait à Goma, le 14 Décembre 1998

**-PI. KAYEMBE TSHISAMBU D.-**

POUR PHOTOCOPIE CERTIFIEE  
CONFORME A L'ORIGINAL  
GOMA, LE 28 SEP. 2011  
LE NOTAIRE



Le Notaire de la VILLE de GOMA  
**MUTAGANUKA LUANDA Henri**